



Depuis des années, le juge d'instruction bruxellois Michel Claise dénonce l'absence de traitement de la criminalité financière. Une délinquance à différentes échelles qui porte préjudice au budget de l'État belge. A défaut d'une prise de conscience du politique, la loi de la jungle risque de devenir la règle.

*Sa répression est indispensable*

# CRIMINALITÉ FINANCIÈRE : UN CANCER *DES DÉMOCRATIES*

Thierry MARCHANDISE

**S**pécialisé dans la criminalité en col blanc, Michel Claise a publié, en novembre 2015, *Essai sur la criminalité financière*, un ouvrage dont l'actualité reste toujours aussi brûlante. Il rappelle l'histoire de Cassandra, la fille du roi Priam qui avait reçu d'Apollon le don de prophétie. Mais comme elle s'était refusée à lui, Apollon l'a frappée d'une malédiction, celle de n'être jamais crue. Ceux qui dénoncent aujourd'hui l'absence de traitement de la criminalité financière ne sont pas entendus. Or cette criminalité se développe comme un cancer dans les sociétés démocratiques.

Michel Claise avance l'image d'un escalier dont la première marche, celle du travail au noir, sans facture, prive déjà l'État de légitimes ressources. La plus haute est celle du terrorisme qui se finance par des trafics internationaux de stupéfiants et d'armes ou par la traite d'êtres humains. Cet escalier grimpe en passant par la corruption, l'intervention de professionnels qui proposent des constructions fiscales illégales, la fraude à la TVA (avec la création de fausses factures de vente fictives) et le blanchiment.

## INCIDENCES BUDGÉTAIRES

L'absence de politique criminelle volontaire possède une incidence financière réelle. Au moins trente milliards d'euros échappent par an aux ressources de l'État belge qui peine parfois à en trouver cinq pour boucler son budget. En 2008, le gouvernement a créé le Collège pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale et a annoncé la création d'un secrétariat d'État pour la coordination contre la fraude. Six ans plus tard, la « suédoise » a divisé celui-ci en deux, tout en noyant ses compétences. Au plan européen, « l'absence de politique fiscale unifiée permet aux Français de considérer la Belgique comme un paradis fiscal », reconnaît le magistrat Benoit Dejemeppe. Et sur le plan mondial, il est avéré que 7% du Produit intérieur Brut (PIB) mondial est lié à la corruption.

Cela fait quelques années que le pouvoir du monde financier, licite ou illicite, a supplanté celui des gouvernements. Comme l'écrit Michel Claise, « la crise des subprimes en est un bel exemple avec le chantage qui s'en est suivi : à défaut de soutenir les banques seules responsables de cette situation, et malgré leurs manœuvres dolosives pour s'en sortir, leurs dirigeants brandirent aux ministres des pays aisés l'épouvantail de leur faillite et brossèrent le tableau mortifère d'une crise sociale sans précédent qui en découlerait ».

Les politiques ont cédé, sauf en Islande où ils ont refusé le diktat des banques et les ont laissées faire faillite. Les administrateurs de la principale institution financière ont été lourdement condamnés. L'île a également imposé des

contrôles des capitaux, ce qui a entraîné une baisse significative de la dette nationale ainsi que du chômage. Pourquoi n'a-t-on pas fait de même en Belgique ? Les politiques ont plaidé un risque sans doute trop grand. En attendant, poursuit Michel Claise, « les banques ont été renflouées sans qu'un contrôle interne ne leur ait été imposé. Les comportements n'ont guère changé et les risques à moyen terme d'une explosion, à cause de bombes à retardement qui n'ont pas été désamorçées, ne sont pas écartés. Ne serait-ce pas une grave erreur de jugement des décideurs politiques ? Et la démonstration, si elle est encore nécessaire, de ce que les États sont désormais dominés par l'omnipotence du pouvoir financier qui ne leur a guère laissé le choix en 2008 ? » Cette opinion n'est cependant pas partagée unanimement.

## DÉFICIT HUMAIN

À Bruxelles, le tribunal de première instance ne compte que trois juges d'instruction francophones (qui ont aussi 20% de délinquance de droit commun à traiter) et trois néerlandophones. Or c'est dans la capitale que se concentrent les principales fraudes. Au parquet bruxellois, seuls cinq magistrats s'occupent des dossiers financiers. L'essentiel des difficultés apparaît pourtant au niveau policier. Michel Claise raconte en effet qu'en dix années, il a perdu 60% de l'effectif policier mis à sa disposition pour ses enquêtes. Un des grands pourvoyeurs d'affaires est la CTIF, la Cellule de Traitement des Informations Financières, qui est le dispositif préventif belge de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Cet organe reçoit toutes les déclarations de soupçons de la part de nombreux opérateurs (banques, sociétés de bourse ou de placement, experts-comptables, notaires, etc.) et transmet aux parquets des informations pertinentes justifiant l'ouverture d'une information pénale. Malheureusement, 98 % de ces dénonciations ne sont même pas lues au parquet bruxellois par manque de magistrats.

Au terme de l'instruction, le parquet demande le renvoi devant le tribunal correctionnel. Des retards sont déjà constatés à ce stade. Ensuite, l'instance bruxelloise travaille dans un délai raisonnable. Malheureusement, en cas d'appel, le système se bloque en raison des retards endémiques de la Cour d'appel de Bruxelles. C'est ce qui justifie que le parquet financier, afin d'éviter la prescription, propose des transactions pénales qui ne sont évidemment que des pis-aller. Il est par exemple certain que si l'oligarque belgo-russe Patokh Chodiev n'avait pas payé sa transaction pénale, l'État n'aurait rien récupéré, car le dossier aurait été clos par la prescription. Il est toujours bon de rappeler que le temps est le plus grand ennemi de la justice pénale.

## FREINS POLITIQUES

Qu'en est-il de la volonté politique ? Lorsque le ministre des Finances soutient avoir récupéré des milliards, il ne dit pas la vérité, car ces milliards sont seulement enrôlés (c'est-à-dire inscrits comme impôts) et donc loin d'avoir rejoint le portefeuille de l'État. L'histoire politique montre aussi que, pour un gouvernement de droite, la délinquance financière n'est pas une priorité. Des freins sont souvent mis à la collaboration entre l'administration fiscale et les parquets. Et tout récemment, à propos de la Commission d'enquête parlementaire sur les Panama Papers, les spécialistes ont été très déçus de ses conclusions assez insipides, alors que des suggestions utiles leur avaient été proposées par les experts entendus. Michel Claise pointe le risque du néo-libéralisme qui pousse les responsables politiques à favoriser une sorte de flirt entre l'économie licite et les entreprises pirates pour tenter de combler les trous. L'argent sale se mélange alors à l'argent propre. En Italie, par exemple, 35% des crédits accordés le sont par des sociétés maffieuses.

Tous les spécialistes reconnaissent que l'arsenal législatif belge est parfait pour lutter contre la délinquance financière. La question demeure des moyens humains mis en œuvre pour appliquer la loi. Même pour les responsables de la police, le contentieux de cette délinquance n'est pas une priorité. Or si l'État veut se donner de nouveaux leviers financiers pour ses politiques, une piste précieuse est de consacrer plus d'énergie à la lutte contre ce fléau.

## BITCOIN, CÔTÉ SOMBRE

Il est beaucoup question actuellement du bitcoin, cette monnaie virtuelle qui peut paraître assez sympathique de prime abord. Et pourtant ! Sa première raison d'existence est de faciliter des opérations commerciales. Mais une autre est l'absence de contrôle sur l'origine des fonds. Ce système monétaire échappe ainsi totalement à l'application des règles antiblanchiment. Cela permet de faire circuler l'argent sale sans le moindre risque de détection. Plusieurs pays comme la Chine, la Russie ou la Thaïlande ont interdit, sur leur territoire, l'utilisation de ce type de monnaie. La Belgique pourrait faire de même. Aujourd'hui, les grands blanchisseurs d'argent sale investissent dans les clubs de football qui génèrent des profits énormes. Une cellule foot à d'ailleurs été créée à la police... mais elle ne

comporte qu'un enquêteur ! Et du côté du parquet, aucun magistrat ne s'investit dans la matière. C'est évidemment insuffisant au regard de ce qui doit être investigué.

L'opinion publique, de son côté, manifeste une grande passivité à l'égard de ce phénomène. À cause de l'absence de personnalisation des victimes qui empêche toute empathie avec celles-ci. Ou de la complexité de ce type de criminalité qui fonctionne sur des mécanismes subtils et des scénarios complexes à comprendre. Il peut aussi parfois exister une certaine fascination pour des escrocs qui détournent des millions d'euros à l'État accablé de tous les maux. Pour changer la perspective, sans doute faut-il se tourner vers la presse. Celle-ci peut devenir une ressource si elle explicite clairement les enjeux, comme cela a été le cas pour le Kazakhgate, les Lux et Swisileaks ou les Panama Papers. Tout en n'oubliant pas que, dans certains pays, des journalistes s'intéressent de trop près à des scandales financiers ont été assassinés.

D'après Michel Claise, c'est du côté du ministre de l'Intérieur que doit venir l'essentiel des remèdes, avec l'affectation d'un nombre suffisant de policiers à la lutte contre cette criminalité. Car sans eux, les magistrats sont impuissants. Dans une récente affaire, un juge d'instruction financier est parvenu à bloquer cent millions d'euros. Mais cette petite réussite ne peut cacher ce qui n'est pas retrouvé. Du côté de la police fédérale, 70% des effectifs travaillent sur le terrorisme. On peut le comprendre, mais cela déforce toutes les autres activités policières. Ainsi, la section des œuvres d'art de la police a-t-elle été supprimée. Or, ce trafic est également une source importante de blanchiment d'argent. Et il serait sans doute utile de créer des passerelles entre les administrations. Elles permettraient à la fois de cerner les structures des phénomènes criminels pour la fraude sociale et fiscale et de mieux détecter les fraudes en cours. Car aujourd'hui, aucune autorité n'organise cet échange d'informations.

Une bonne nouvelle cependant dans le ciel européen, avec la création en 2020 d'un parquet chargé de gérer les grands dossiers de fraude aux subsides européens. En espérant que cet organe, qui aura son siège à Luxembourg, ne soit pas qu'un « grand machin » destiné à caser des amis... ■

Michel CLAISE, *Essai sur la criminalité financière*, Bruxelles, Racine, 2015. Parution prévue pour le 16/4. Prix : 19,95€. Via *L'appel* : -5% = 18,96€.

## IL Y A VINGT ANS : L'APPEL DE GENÈVE

Le 1<sup>er</sup> octobre 1996, sept magistrats européens - Bernard Bertossa, Edmundo Bruti Liberati, Gherardo Colombo, Baltasar Garzon Real, Carlos Jimenez Villarejo, Renaud Van Ruymbeke et le Belge Benoit Dejemeppe - signaient l'Appel de Genève. Ils demandaient que, pour avoir une chance de lutter contre la criminalité européenne liée aux paradis fiscaux, soient abolis les protectionnismes dépassés en matières policière et judiciaire. Ils réclamaient aussi l'instauration d'un véritable espace européen au sein duquel les magistrats pourraient, sans entraves autres que celles de l'état de droit, rechercher et échanger les informations utiles aux enquêtes en cours.

Dans la foulée de cet appel, paraissait fin 1999 une plaquette intitulée *Un monde sans loi – La criminalité financière en images* qui portait en exergue une phrase de Saint-Augustin extraite de *La Cité de Dieu* : « Si la Justice vient à manquer, que sont les royaumes sinon de vastes brigandages ? » Cet appel a sans doute servi d'aiguillon pour la création du mandat d'arrêt européen, pour la facilitation des commissions rogatoires internationales et pour la suppression de la question de la nationalité pour l'extradition. On peut néanmoins déplorer une aggravation de la puissance de la criminalité financière et l'absence de moyens humains pour la combattre. (Th.M.)